



DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane LISSNER aux fonctions de Directeur de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

DECIDE

Article 1er

Délégation permanente de signature est donnée à Mademoiselle Elisabeth PLATEL, Directrice de l'Ecole de Danse, à effet de signer, dans la limite du budget annexe notifié à l'Ecole de Danse :

En dépenses :

- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 euros H.T., à l'exception des frais liés à l'organisation des réceptions et des missions ;
- Toute certification de service fait et les liquidations, dès lors qu'elles n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial ;
- Les attestations de présence du personnel rattaché à l'Ecole de Danse ;
- Les attestations de présence des artistes invités pour le paiement de leurs rémunérations liées aux activités de l'Ecole de Danse ;
- Les demandes et les validations de remboursement des frais de voyage et/ou défraiements des artistes invités dans le cadre des activités de l'Ecole de Danse.

En recettes :

Les recettes d'un montant inférieur à 15 000 euros H.T.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Elisabeth PLATEL, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1, à Monsieur Eric LEMAIRE, administrateur de l'Ecole de Danse, à l'exception des dépenses liées à la régie d'avances de l'Ecole de danse.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Elisabeth PLATEL et de Monsieur Eric LEMAIRE, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions visées à l'article 1^{er} à Madame Vanessa DEVERA-HURTELOUP, attachée de direction.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2014

Stéphane LISSNER

ORIGINAL : Service émetteur D.A.F.
COPIES : Agent Comptable : KCJ
Secrétariat D : LK
Secrétariat DRH : CR
Bénéficiaire de la délégation : EP, EL, VDH

Signature des bénéficiaires
Elisabeth PLATEL
Eric LEMAIRE
Vanessa DEVERA-HURTELOUP